

Porteur de la démarche :

Chambre d'Agriculture des Ardennes

Partenaires pilote :

Le Projet Alimentaire Territorial des Ardennes a été signé conjointement par le Président du Conseil Départemental ainsi que par le Préfet lors d'une session de la Chambre d'Agriculture des Ardennes en juillet 2016.

Financier(s) :

Conseil départemental des Ardennes
Chambre d'agriculture des Ardennes



Axes prioritaires d'action

5 axes déclinés en actions :

- **Former les agriculteurs** : formation coût de production, calculer son prix de vente ...
- **Créer des dynamiques de groupe** : Drive fermier des Ardennes, MPP, point de vente collectif...
- **Préserver et créer des outils** : soutenir les outils de transformation et de fabrication du territoire : abattoir, légumerie collective, fromagerie ...
- **Favoriser les filières courtes** : faciliter la rencontre entre acteurs pour favoriser l'approvisionnement local
- **Explorer de nouveaux circuits de commercialisation** : développer les circuits via la restauration collective et la grande distribution

Etat d'avancement :

- Dossier labellisé
- Demande de label en cours
- Dossier PNA 2017-2018
- Dossier PNA régional 2016

Gouvernance :

Un groupe d'élus de la Chambre d'agriculture spécifique appelé « Groupe Projet Alimentaire Territorial »

Groupes spécifiques déclinés en fonction des actions (ex : Restauration collective avec groupe élus Projet Alimentaire Territorial + élus du conseil Départemental et Conseil régional + Communautés de communes...)